



Vandalisme-l'assurance refuse de prendre en charge

Par **erreur94**, le **23/10/2014** à **15:59**

bonjour,

le véhicule de mon fils a été vandalisé devant son domicile au mois d'aout (rétros arrachés, rayures sur la portière avant gauche et l'aile arrière gauche) et tentative de vol sur le pot. Il a déposé une plainte et fait une déclaration à l'assurace. Son assurance couvre bien les actes de vandalisme mais l'expert désigné, qui a déposé son rapport après deux soit début du mois d'octobre indique refus de prendre en charge car il y a eu des actes de vandalisme antérieurs à la déclaration faite notamment sur un des rétros et le bas de caisse avant droite du véhicule, l'assureur valide le rapport et refuse la prise en charge normal c'est à son avantage. Nous contestons. je dois rencontrer un avocat pour qu'il s'occupe du dossier. Qu'en pensez-vous ? Nous avons des photos récentes du véhicules qui prouvent qu'il n'y avait pas de problème sur le véhicule avant et que la voiture a été assurée avec la rayure sur le bas de caisse avant droite. Que dois-je faire ? merci à vous. Le véhicule est immobilisé depuis le 4 août impossible de la rouler il n'y a pas de rétro.

Par **Le Quidam**, le **12/11/2014** à **07:44**

Bonjour, je vous invite à saisir le médiateur de la ffsa.
Vérifiez également si vous n'avez pas une protection juridique dans votre contrat habitation vous pourriez vous épargner des frais d'avocat :)